



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 73389

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'étude publiée par l'UFC Que Choisir sur les fortes quantités de médicaments prescrites aux personnes âgées en France. L'association a analysé près de 350 ordonnances contenant au moins cinq lignes de prescription (médicaments et autres dispositifs), à destination de patients d'au moins 75 ans. En moyenne, les ordonnances collectées contenaient 8,6 médicaments, avec un maximum de 21 médicaments pour une seule personne. Selon cette étude, les somnifères et les tranquillisants retrouvés dans une ordonnance sur quatre, exposent à des risques de somnolence, des troubles de la mémoire et des chutes. De même, certains antidépresseurs ou antispasmodiques, prescrits dans une ordonnance sur dix, peuvent nuire gravement au confort de vie, voire aggraver des problèmes existants chez les seniors. L'UFC Que Choisir demande ainsi que la déprescription soit incluse dans les critères de rémunération à la performance des médecins, et que la Haute autorité de santé fasse de ce sujet une priorité de travail. Il souhaiterait connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73389

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 647

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)